COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 7 DECEMBRE 2024

PASS'ENGAGEMENT 2024-2025

LES JEUNES DU PASS'ENGAGEMENT PARTICIPENT A UNE FORMATION SUR LA VIE ASSOCIATIVE ET REÇOIVENT UNE PARTIE DU VERSEMENT QUI LEUR PERMETTRA DE RÉALISER UN PROJET PERSONNEL

Ce samedi 7 décembre, Ludovic Gouyette, vice-président délégué à la jeunesse et au sport, Lisa Thomas, conseillère départementale référente de la Maison du Département de Saint-Brieuc - Lamballe, Nicolas N'Guyen, conseiller délégué enseignement supérieur, jeunesse et vie étudiante de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Malo Troel, représentant de la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor et les élus du territoire ont remis le premier versement du Pass'engagement aux jeunes du territoire présents pour une formation sur la vie associative au centre social La Puce à l'oreille.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le Pass'engagement est un dispositif innovant qui vise à la fois à renforcer la solidarité et le lien social, et à permettre aux jeunes costarmoricains de financer un projet personnel ou professionnel qui leur tient à cœur.

En échange de quelques heures de bénévolat par semaine (minimum 2h) dans des secteurs tels que l'aide aux personnes âgées, la solidarité, la culture ou le sport, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent recevoir une bourse allant jusqu'à 1 200 € pour financer un projet personnel et/ou professionnel.

Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, 52 jeunes font partie du Pass'engagement 2024-2025. 26 d'entre eux ont choisi de s'engager dans une association sportive, 9 dans une association du secteur social et solidaire et 7 dans d'autres secteurs (culture, environnement, etc.).

Financé par le Département à hauteur de 75 000 € et la CAF à hauteur de 125 000 €, le dispositif est également soutenu financièrement par Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 10 000 €. Il a pour but de relancer l'engagement citoyen, tout en permettant aux jeunes de toutes catégories sociales de mener à bien les projets utiles à leur indépendance et à leur épanouissement professionnel ou personnel (permis de conduire, logement, formations, achat d'une voiture ou de matériel informatique).





